



SAS COUYBES - AGENT CITROËN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 /Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. GAEC CHATEAU SAVIN

LE CHATEAU

46160 GREALOU (France)

DOCUMENT	DATE DE RENDEMENT	REFERENCE CLIENT	LIBRAIRIE FONDE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	29/08/2025	1 002 926	GAEC CHATEAU SAVIN		29/08/2025
1/25/102325	1 175 818	1 010 405			
N. DE DOCUMENT	N. DE DOSSIER	N. VIN			
CITROEN	VF7VBBHXXHZ011011	01/03/2017	00MS		
JUMPY IV	EK-478-LP	195 517			
MODELE	N. IMMATRICULATION	KM	FR	AFFECTATION	MUR PAGE
				Facturable Atelier	
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT	
MO BAREME					
M1	PASSAGE AU BANCE POUR LECTURE ET EFFACEMENT DEFAULT NIVEAUX ADBLUE MO GRATUITE	1,00			1
PIECES					
.PAM	10L ADBLUE	1,00	13,33	13,33	1
Sous-total PIECES				13,33	

A Réception

29/08/2025

16,00 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

13,33

2,67

Total TTC brut

16,00 €

NET À PAYER

16,00 €

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1	13,33	20,00	2,67

C 1 002 926
F 1/25/102325
D 29/08/2025
M 16,00 €
R A Réception
E 29/08/2025

PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÉGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables, à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'expiration desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu, à l'amiable, si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients



CITROËN

CITROËN.FR

